

Environnement

Eoliennes à la Celle-Saint-Cyr : une enquête publique lancé du 9 avril au 13 mai

Publié le 08/04/2024 à 17h00



L'enquête publique sur le projet de parc éolien à la Celle-Saint-Cyr s'étalera sur 35 jours entre le 9 avril et le 13 mai. ©

Pierre DESTRADE

Une enquête publique est lancée du 9 avril au 13 mai 2024 pour recueillir l'avis de la population sur le projet de parc éolien à La-Celle-Saint-Cyr, dans le Jovinien.

Les services de l'État ouvrent, à partir du mardi 9 avril 2024, une enquête publique sur le projet de parc éolien sur le territoire de La-Celle-Saint-Cyr près de Joigny. Cette consultation se poursuivra jusqu'au 13 mai 2024 inclus.

Cette procédure est menée dans le cadre de la délivrance ou non, par le préfet, de l'autorisation environnementale sollicitée par le porteur du projet, la société Valéco via une de ses filiales. Cette dernière prévoit d'ériger un total de trois mâts éoliens et d'un poste de livraison sur les hauteurs de la commune.

Des permanences au foyer de La Celle-Saint-Cyr

Le dossier de la demande comprend une étude d'impact, les avis des services consultés ou encore un registre d'enquête. Il est accessible sur le site Internet des services de l'État et à la mairie celloise en dehors des permanences des commissaires enquêteurs.

Ceux-ci les tiendront au foyer communal pour recevoir les observations et les propositions éventuelles du public. Elles pourront être aussi consignées sur un registre en mairie, par voie électronique ou encore par courrier postal.

A lire aussi : [Pourquoi y a-t-il autant d'éoliennes dans l'Yonne ?](#)

Outre le public, plusieurs conseils municipaux pourront donner un avis : celui de La-Celle-Saint-Cyr bien sûr, mais aussi ceux d'Armeau, Béon, Bussy-le-Repos, Cézy, Chamvres, Cudot, Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-d'Ordon, Sépeaux-Saint-Romain, Villecien et Villevallier. La communauté de communes du Jovinien devra également rendre le sien.

À l'issue de la consultation, les commissaires rédigeront un rapport qui, couplé au mémoire en réponse du demandeur, leur permettra de donner un avis favorable ou défavorable au projet sur lequel le préfet se basera pour rendre une décision ultérieurement.

Permanences. Au foyer communal, rue du Bas du Parc à la Celle-Saint-Cyr, le 9 avril de 9 à 12 heures, le 19 avril de 16 à 19 heures, le 24 avril de 14 à 17 heures, le 4 mai de 9 à 12 heures et le 13 mai de 14 à 17 heures.

Pierre-Emmanuel Erard

LA CELLE-SAINT-CYR OPINION ENVIRONNEMENT

Votre avis est précieux !

Aidez-nous à améliorer notre site en répondant à notre questionnaire.

Je donne mon avis



énergies renouvelables

Plusieurs options sont envisagées.

Énergie éolienne :

Depuis 2015, la commune a lancé un **projet éolien avec la société VALECO** : le dossier est toujours en cours d'instruction en préfecture. [informations sur le projet : à suivre ici](#)

Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables :

Pour accélérer les différents projets envisageables, la loi du 10 mars 2023 demande à chaque commune de prévoir les zones où seraient développées des énergies renouvelables (**ZAER**). Un dossier d'information sera accessible aux habitants de la Celle-Saint-Cyr en mairie (et aussi en ligne) à partir du 13 novembre 2023.

[voir les informations ici.](#)

dossier de présentation à télécharger (les avis et observations éventuels sont à porter sur un registre tenu en mairie, aux heures d'ouverture habituelles)



panneau pocket

voici une copie des informations telles qu'elles apparaissent sur l'application "*panneau pocket*".

l'application est disponible sur Google Play, App Store et AppGallery.



La Celle-Saint-Cyr

Info publiée le 15/03/2024

enquête publique La Celle-Saint-Cyr

la préfecture vient de communiquer les modalités de l'enquête publique concernant le projet éolien déposé par la SAS Parc Éolien La Celle-Saint-Cyr.

**l'enquête aura lieu
du 9 avril 2024 (9h)
au 13 mai 2024 (17)**

toutes informations complémentaires sont consultables sur le site de la mairie
[onglet "panneau d'affichage"](#)

